

# Téléphonie mobile : pas de 4G avant 2013 au Royaume-Uni

Le déploiement de la 4G, la quatrième génération de téléphonie mobile, se poursuit en Europe. Notamment chez nos voisins britanniques. Le régulateur local, l'**Ofcom**, attribuera par enchères les licences aux opérateurs mobiles au cours du premier trimestre 2012, annonce *Les Echos* (23/03). Un dossier qui a pris du retard suite à des contentieux.

**Quatre opérateurs locaux sont quasiment certains de disposer d'une licence** qui permettra de déployer le très haut débit mobile sur le pays. L'Ofcom a donné cette garantie pour au moins trois d'entre eux. Néanmoins, Vodafone, O2 (filiale de Telefonica), Everything Everywhere ([Orange et T-Mobile](#)) et 3 (Hutchison Whampoa) seraient sur les rangs.

Ils devraient investir un total **de 2 à 4 milliards de livres** (entre 2,3 et 4,6 milliards d'euros), selon les analystes, pour bénéficier de la précieuse licence. Un coût largement inférieur aux plus de 22 milliards qu'avait rapporté l'attribution de la 3G. Mais le gouvernement britannique privilégie l'offre concurrentielle à travers une répartition équitable de la bande de fréquence afin de stimuler le marché auprès des consommateurs. Les opérateurs auront probablement pour obligation de couvrir 95 % de la population avec le futur réseau mobile. **Les premières offres 4G devraient apparaître en 2013.**

Comme en France, [les licences exploiteront les bandes de fréquences 800 MHz \(pour couvrir les campagnes\) et 2,6 GHz \(sur les zones peuplées\)](#). En revanche, les exigences de l'**Arcep** (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) en France sont plus élevées que celles de son homologue britannique. Le régulateur national souhaite pousser à plus de 99 % le taux de couverture de la population en 4G, notamment pour favoriser le déploiement du haut débit en zones blanches où les technologies filaires peinent à prendre le relais.

**En France aussi le dossier prend du retard.** Les appels d'offres sont attendus en juin alors qu'ils étaient prévus pour février-mars initialement. De plus, un différent oppose l'Arcep et le gouvernement sur le montant des enchères et les obligations des opérateurs. Le premier privilégiant des contraintes élevées au regard d'un coût de licence moindre tandis que le second préfère maximiser la vente des fréquences contre un allègement des déploiements. Pour l'heure, [le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur du régulateur](#). Mais la décision finale est encore suspendue à l'avis de la Commission des participations. Quatre lots, comme outre-Manche, devraient être attribués.